



Groupe de travail du CNAS du 31 mai 2018 « Orientations de l'action sociale ministérielle » : déclaration liminaire

En 2007, lorsque nous avions travaillé sur l'autonomie des associations la CGT s'était exprimée sur la gestion de l'action sociale au ministère, sous forme associative mais avec une représentativité majoritaire des usagers.

Et c'est à ce titre que nous avions accepté de prendre la vice-présidence d'une association.

Dans la fiche que nous avons reçu pour le groupe de travail d'aujourd'hui, il y a énormément de pistes de travail qui semblent intéressantes d'autres qui, par contre, ne sont pas acceptables. De plus, le volume des documents de travail fournis ne nous permet pas aujourd'hui de vous donner toutes nos observations puisque le document « mission MGEFI » de 98 pages nous a été envoyé hier !

Nous demandons donc d'engager des groupes de travail de réflexion sur le sujet qui est très vaste.

Par exemple il y a des références à d'autres organismes d'action sociale, il serait intéressant qu'à ces groupes de travail, les organismes cités puissent participer.

Nous vous rappelons les revendications de la fédération des Finances CGT :

- prise en compte des besoins calculée en % de la masse salariale, actifs et retraités, 3 % de la masse salariale, 1 % pour le logement. La restauration étant un poste à part,
- moyens humains et financiers nécessaires pour une gestion directe des activités sociales et culturelles,
- les besoins ne sont pas en fonction de la « consommation » mais après recensement de ces besoins (questionnaires, enquêtes etc),
- les prestations doivent prendre en compte le niveau de revenus des salariés, elles doivent être pérennes, il ne s'agit pas de mettre en place des prestations pour une année

et de les supprimer ensuite,

- la prise en charge des situations de handicap, et permettre à chacun, sans discrimination d'avoir accès aux prestations,
- la généralisation de l'Agraf à tout le territoire et quand ce n'est pas possible les titres-restaurant doivent être revalorisés au maximum légal,
- des équipements et services accueillant les enfants, à proximité des lieux de vie ou de travail, au choix pour les parents.
- un développement du patrimoine social des salariés de Bercy et du semi-public ce patrimoine se doit d'être évolutif, car les besoins évoluent,
- des partenaires de l'économie sociale et solidaire qui pratiquent des tarifs sociaux abordables,
- des gymnases, des salles de sport à proximité du lieu de travail,
- des possibilités d'accès aux biens et événements culturels doivent être offerts en dessous des tarifs promotionnels proposés par les opérateurs privés,
- un accès aux prestations proposées par les retraités.

Nous reviendrons lors des discussions sur les pistes évoquées dans la fiche mais comme nous l'avons dit précédemment, nous souhaitons prendre le temps de débattre collectivement sur les axes de travail proposés.